RAPPORT sur l'ASSAINISSEMENT



ENQUETE PUBLIQUE

Commission d'enquête :

André Martin Thierry Monier Rémy Pasteur

16 novembre 2019

PLUi CCVD Ouest Assainissement Rapport de la Commission d'Enquête

Etat des lieux

Le territoire de la CCVD Ouest était couvert, avant le 1^{er} janvier 2019 par quatre syndicats mixtes se partageant la gestion des réseaux d'assainissement.

- Le Syndicat Mixte des Eaux de la région de Biol;
- Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre (compétence transférée à la communauté de communes des Vals du Dauphiné le 1er janvier 2019);
- Le Syndicat intercommunal des eaux de la région de Dolomieu-Montcarra ;
- La Régie communautaire des Vals du Dauphiné

En dehors de la commune de Montrevel qui n'a pas de réseau d'assainissement collectif, l'ensemble des communes disposent d'un tel réseau.

Actuellement, 3 structures différentes gèrent les réseaux d'assainissement des autres communes : Depuis le 1/1/2019, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute-Bourbre a cédé la compétence à la Régie communautaire des Vals du Dauphiné.

Structures intercommunales	Communes concernées
Syndicat Intercommunal des eaux de la Région de BIOL	Belmont
	Biol
	Torchefelon
Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu Montcarra	Faverges de la Tour
	Dolomieu
	Rochetoirin
Régie Communautaire des Vals du Dauphiné	Cessieu
	St Jean de Soudain
	La Tour du Pin
	La Chapelle de la Tour
	St Clair de la Tour
	Rochetoirin (partie Sud)
	Le Passage
	Sainte Blandine
	Montagnieu
	Doissin
	St Victor de Cessieu
	(Montrevel n'a pas de réseau
	collectif d'assainissement)

19 stations d'épuration desservent ces réseaux (dont 2 sont situées hors CCVD)

Station d'épuration	Commune du PLUi concernée	Capacité nominale	Capacité résiduelle	Population actuellement desservie dans le territoire du PLUi (Source : zonages assainissement)	Population desservie à l'échéance du PLUI
	Stations d'épuration dans le ter	ritoire du PL	Ui		
Epur'Vallons	La Tour-du-Pin / Saint-Clair-de-la-Tour / La Chapelle-de-la-Tour / Saint-Jean-de-Soudain / Saint-Didier-de-la-Tour / Cessieu / Rochetoirin	39616	23139	16477	20324
Pré Morant-Reculefort	Rochetoirin	200	80	120	120
Les Léchères	Doissin	350	101	249	358
Le Gaz	Doissin	360	55	305	331
Le Rousset	Doissin	133	63	70	76
Village – Le Passage	Saint-Didier-de-la-Tour / Le Passage	360	0	428	555 * (2020-2023)*
Le Moriot	Le Passage	270	35	235	249
Le Magnit	Le Passage	90	4	86	91
Mornas	Saint-Victor-de-Cessieu	1417	0	1984	2454 *(2020-2023)*
Le Fayet	Sainte-Blandine	1000	550	450	602
Bel Air	Sainte-Blandine	40	10	30	35
Le Cambade	Sainte-Blandine / Montagnieu	133	0	181	192
Le Village -Montagnieu	Montagnieu	360	32	328	469 *(2020-202)*
Corre	Dolomieu	1000	0	1506	1966 **
Haut de Biol	Biol	100	0	233	368
Bas de Biol	Biol	400	0	709	1017
STEP de Torchefelon	Torchefelon	200	0	266	338 ***(2020)
Stations d'épuration hors territoire du PLUi					
STEP de Saint-Didier-de- Bizonnes	Belmont / Biol	800	254	546	772
Natur'net – Les Avenières	Faverges-de-la-Tour	16000	3000	1217	1336

Notes:

les chiffres en rouge indiquent les stations qui, à échéance du PLUI seront en surcapacité sans renforcement prévu actuellement

Les chiffres en bleu indiquent les stations pour lesquelles un renforcement est prévu (date entre parenthèses)

^{** :} Pour la station de Corre 'Dolomieu), il est prévu en 2019 un transfert des effluents vers la station de Vezenonce-Curtin qui a une capacité de 5000 EH

^{*** :} A Torchefelon, une nouvelle station devrait être mise en service en 2020

Sur ces 19 stations, 7 n'ont plus aucune capacité disponible pour accueillir de nouveaux raccordements et 1 n'a plus qu'une très faible capacité disponible. C'est pourquoi le PLUi a instauré une trame d'inconstructibilité sur les communes concernées par ces réseaux actuellement saturés.

Assainissement non-collectif (ANC)

Structure	Nb d'installation	Habitants desservis
CCVD	2277	6831
Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute	1197	2856
Bourbre		
Syndicat Mixte des Eaux de la région de Biol	358	
Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de	1226	2653
Dolomieu		

Le tableau de la page 11 de l'Annexe Assainissement du dossier de présentation indique les travaux programmés pour l'extension des stations d'épurations saturées.

IL est à noter que

- Une de ces stations ne sera pas renforcée avant 2024 et que pour 3 stations incapables d'accueillir de nouveaux raccordements il n'est pas prévu de travaux de renforcement, ce qui risque de bloquer les éventuels aménagements envisagés par ailleurs sur leur zone de desserte. Cela concerne notamment les communes de Ste Blandine-Montagnieu, Biol et Torchefelon.
- 2 stations (Doissin et Le Passage) arriveront en limite de capacité.

Complément du Maître d'Ouvrage

« Je me permets de vous apporter quelques compléments concernant les communes ex-Syndicat de la Haute-Bourbre. Le travail mené en parallèle du PLUi sur la mise à jour des zonages d'assainissement a mis en lumière un certain nombre de défaillances pour des Communes qui estimaient que leur STEP était encore en capacité d'absorber le développement à venir dans le cadre du PLUi. Et notamment Saint-Victor de Cessieu. La mise aux normes ou reconstruction d'une nouvelle STEP sur cette Commune n'avait pas été préalablement planifiée par le Syndicat des Eaux.

Une nouvelle étude qui doit être lancée prochainement doit permettre aux Vals du Dauphiné d'établir un nouveau programme d'investissement sur les années à venir afin de mettre aux normes, par ordre de priorité, les différentes stations défaillantes.

En l'état, la trame d'inconstructibilité présente sur le zonage sur certaines Communes est effectivement un frein majeur au développement des Communes concernées. »

En réponse à une question sur le nombre de logements dont la construction sera bloquée pour cause de capacité insuffisante des STEP, voici la réponse du MO :

Pour arriver au nombre de logements bloqués par la trame d'inconstructibilité, il suffit de reprendre les plans de zonage, et de regarder quelles sont les OAP concernées par cette trame, peu importe le raccordement à X ou X station :

- Biol OAP Les Gayères : 15 logements,
- Biol OAP Le Picot : 40 logements adaptés + 40 logements soit 80 logements,
- Biol OAP entrée du Village : 32 à 38 logements,
- Le Passage OAP SOUZAN: 50 logements,
- Montagnieu OAP Du Village: 45 à 50 logements
- Saint-Victor de Cessieu OAP Cartailler : 50 à 60 logements
- Saint-Victor de Cessieu OAP Place de Vaux : 70 à 80 logements
- Torchefelon : OAP Village : 20 logements

Soit un total d'environ 400 logements bloqués par la trame d'inconstructibilité liée à l'assainissement.

Dont une centaine sur les Communes dites "Villages" au titre du SCoT Nord-Isère.

A noter également que l'OAP sur le Passage pourrait être diminuée pour arriver à 15 logements et non 50, voir tout simplement supprimée comme le demande les services de l'Etat.

De même pour Sainte-Blandine, où on passerait de 60 logements prévus initialement à 30 logements, voir moins...

Il y a donc, à ce jour, une grande urgence à ce que très rapidement, une étude fiable soit réalisée pour déterminer exactement quelles STEP doivent être renforcées ou reconstruites, et dans quels délais : il en va de la crédibilité du présent PLUi, et de son acceptation par les populations concernées.

Observation du public

Au cours de l'enquête publique, nous avons eu une seule observation concernant le schéma d'assainissement : elle émane de M. Marcel DURAND, habitant DOISSIN :

« Je vous demande de faire rectifier le schéma d'assainissement sur la Commune de Doissin sur le secteur haut « Le Rousset ».

En effet la conduite eaux usées traverse mes parcelles 201 et 204, section B, en provenance de la parcelle 193 pour rejoindre le collecteur situé à l'angle « Sud-Ouest » de ma parcelle 201 et de la parcelle N° 200.

Je vous remercie de bien vouloir faire modifier le schéma en conséquence. » (registre n°3 page 3)

La Commission d'enquête transmet donc la demande afin que le schéma graphique soit corrigé.

PLUi CCVD Ouest Assainissement Conclusions de la Commission d'enquête

L'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Communauté de Communes des Vals de Dauphiné (CCVD) est actuellement assuré par 3 structures :

- La Régie d'Assainissement communautaire des Vals de Dauphiné
- Le syndicat mixte des Eaux de la Région de Biol
- Le syndicat intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra.

Ces structures gèrent 19 stations d'assainissement des eaux usées pour desservir les 17 communes concernées.

Sur ces 19 STEP, 7 sont actuellement proches de la saturation ou déjà saturées, bloquant le développement de 8 communes :

- Doissin (step Les Léchères).
- St Didier de la Tour (Step Village le Passage)
- Le Passage (Step Village le Passage)
- St Victor de Cessieu (step Mornas)
- Ste Blandine (step le Cambade)
- Montagnieu (step Le Cambade)
- Dolomieu (step Corre)
- Torchefelon (step Torchefelon)

Le plan d'investissement actuellement établi pour pallier ces carences est incomplet car le renforcement d'au moins 2 stations (Les Lèchères et Le Cambade) n'est pas programmé.

Parce qu'un plan de développement prévoyant l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire de la CCVD Ouest ne peut être réaliste et crédible que si les nouveaux logements prévus peuvent effectivement être construits et desservis par les réseaux, il est impératif qu'un plan d'investissement qui prévoit la mise à niveau de toutes les stations d'épuration devant desservir ces nouveaux logements soit rapidement élaboré et mis en œuvre

La Commission d'Enquête donne donc un <u>avis Favorable</u> au schéma d'assainissement soumis à l'Enquête publique avec une <u>réserve forte</u> : qu'un plan d'investissement complet et détaillé soit rapidement établi et mis en œuvre pour que les trames d'inconstructibilité-assainissement puissent être levées dans un délai raisonnable et que le PLUI actuellement en discussion soit crédible pour les populations concernées.